

IFRS et PME : quel bilan ?

L'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières, présidée par William Nahum, vous propose d'assister à un point d'étape sur le référentiel comptable dédié aux PME. Dans ce cadre, Philippe Danjou, membre du Board de l'IASB (International Accounting Standards Board) et expert en normes comptables internationales, interviendra pour dresser un premier bilan du référentiel IFRS pour les PME, 2 ans après sa publication.

Les normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standard) sont établies par l'IASB, organisme de droit privé qui élabore les normes comptables financières internationales, créé au début des années 2000 pour compléter les normes IAS (International Accounting Standard) existantes. Elles visent à assurer une meilleure lisibilité au niveau international et davantage de transparence et de fiabilité des états financiers.

Rapidement s'est posée la question de la différence des besoins en termes d'informations comptables et financières entre PME et grands groupes cotés en Bourse. L'IASB a donc engagé, dès 2003, une réflexion sur l'élaboration d'un référentiel simplifié de normes comptables adaptées aux PME et aux économies des pays en voie de développement. Entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2005 pour les sociétés cotées d'Europe, les normes internationales IFRS restent optionnelles pour les sociétés ne faisant pas appel public à l'épargne.

En juillet 2009, l'IASB a publié le référentiel « IFRS pour les PME » pour répondre à l'objection de la complexité des normes IFRS. Dans le cadre de la modernisation de ses directives comptables (4e et 7e Directives), l'opportunité d'introduire cette norme IFRS-PME dans le cadre juridique européen a fait l'objet d'une consultation de la Commission Européenne, qui s'est terminée en mars 2010.

L'enjeu est important : les PME représentent aujourd'hui 99 % des entreprises et les deux tiers des emplois dans les pays de l'OCDE. Et même si plusieurs organisations françaises sont réticentes à l'application de ce référentiel, il n'en demeure pas moins que, pour la première fois, une norme applicable à l'immense majorité des entreprises au niveau mondial est disponible, que plusieurs pays (Royaume Uni, Irlande, Pays Bas, Turquie, Suède, ...) ont annoncé qu'ils allaient adopter cette norme, et que de nombreux pays en voie de développement n'ayant pas de référentiel propre adopteront celui-ci.

Qu'en est-il ? Quels sont les avantages de ce référentiel alternatif pour les PME ? Quels en sont les bénéfices pour les entreprises d'un pays émergent ?

Cette conférence, présentée par William Nahum et animée par Philippe Danjou, est l'occasion d'apporter des éléments de réponse à l'ensemble de ces questions, de confronter les différentes positions et ainsi de dresser un premier bilan.

« L'aboutissement de ce projet représente un apport significatif à l'économie mondiale : pour la première fois, précise Philippe Danjou, les entreprises moyennes du monde entier pourront bénéficier d'un référentiel comptable de haute qualité, reconnu internationalement et adapté à leurs besoins spécifiques, notamment dans les économies en voie de développement. La norme IFRS pour les PME fournit à ces entreprises un passeport pour attirer des capitaux, tant au plan national qu'international ».

A propos de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières - Lancée en septembre 2004 à Bercy par William Nahum, l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières représente aujourd'hui un réseau francophone et francophile constitué de 65 000 membres répartis dans 25 pays. L'Académie poursuit trois objectifs premiers : **rassembler** les professionnels de la comptabilité, de l'audit, de la gestion et de la finance autour de valeurs communes en vue de faciliter leurs échanges, **développer** la réflexion doctrinale et pratique et **constituer** un réseau de professionnels pluridisciplinaires, exerçant leurs activités dans les entreprises, les universités, les professions libérales, le secteur public, ... Petits-déjeuners, conférences, groupes de travail, publications, vidéos, newsletter, site Internet, ... www.lacademie.info

A propos de l'International Accounting Standards Board - La mission de l'IASB est d'élaborer un jeu unique de normes comptables financières de haute qualité, compréhensibles, à vocation contraignante et acceptées dans le monde entier sur la base de principes clairement articulés. Les normes sont produites par un conseil indépendant d'élaboration des normes (le Board), supervisé par un groupe de trustees d'horizons géographiques et professionnels divers engageant leur responsabilité devant un comité de surveillance (Monitoring Board) composé d'autorités publiques des marchés de capitaux. www.ifs.org

Contact : Imedia Conseil & Communication – 01 43 38 75 35 – vhaddar@imedia-conseil.fr